Compte-rendu
Commission Locale de l'Eau
Vendredi 28 juin 2024 14h00

Le 28 juin 2024, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion s'est réunie au siège de Lannion Trégor Communauté.
La composition de la Commission Locale de l'Eau est consultable en ligne sur le site internet du SAGE Baie de Lannion à l'adresse suivante : https://www.sage-baie-lannion.fr/comission-locale-eau/

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux (23 membres)

Etaient présents :
Monsieur Jean-Marc Puchois, Conseil départemental du Finistère
Madame Marie-Annick Guillou, Conseil départemental des Côtes d'Armor
Madame Annie Bras-Denis, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Joël Le Jeune, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Cédric Seureau, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Éric Le Creurer, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Jean-Yves Le Corre, Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long
Monsieur Gérard Quilin Syndicat département d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor

Membres représentés :
Monsieur Paul Le Bihan, Lannion-Trégor Communauté ayant donné pouvoir à monsieur Cédric Seureau
Monsieur Jean-Pierre Giuntini, Guingamp Paimpol Agglomération ayant donné pouvoir à monsieur Jean-Yves Le Corre
Monsieur Guy Pennec, Morlaix communauté ayant donné pouvoir à madame Annie Bras-Denis

Absents :
Madame Cadiou, Conseil régional de Bretagne
Représentant, Conseil départemental des Côtes d'Armor
Monsieur Hervé Tilly, PNR Armorique
Madame Bénédicte Boiron, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Yann Kergoat, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur André Coent, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Hervé Guélou, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Yvon Le Creff, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Rémi Guillou, Guingamp Paimpol Agglomération
Madame Virginie Doyen, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur François Le Marrec, Guingamp Paimpol Agglomération
Représentant, Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon-Trégor

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (13 membres)

Etaient présents :
Monsieur Jean-Pierre Le Leer, Association Eau et Rivières de Bretagne
Monsieur Jean-Luc Pichon, Fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Monsieur Yves-Marie Le Lay, Association Côtes d'Armor Nature Environnement
Monsieur Jean-Pierre Jacob, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor

Membres représentés :
Monsieur Jean-François Jeandet, Association agrée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer AAPPMA du Léguer ayant donné pouvoir à monsieur Jean-Luc Pichon
Madame Lechenne, Association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) Lannion-Trégor Goëlo ayant à monsieur Jean-Pierre Le Leer

Absents :
Monsieur Arnaud Stephan, Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Paimpol-Lannion
Monsieur Michel Le Guen, Association des propriétaires riverains des Moulins de Bretagne
Monsieur Jean Acquere, Association Lannion Canoë-Kayak, représentant les usagers des rivières
Madame Edwige Kerboriou, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor
Représentant, Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA) et Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor (GAB)
Monsieur Erwan Daniel, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor
Madame Charlotte Le Bris, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (8 membres)

Etait présent :
Monsieur Bruno Lebreton, chef de la mission interservice sur l'eau et la nature des Côtes d'Armor (MISEN des Côtes d'Armor)

Absents :
Monsieur le Préfet coordinateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant (DREAL Centre)
Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor ou son représentant
Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l 'aménagement et du logement Bretagne ou son représentant (DREAL Bretagne)
Monsieur le directeur département des territoires et de la mer des Côtes d'Armor ou son représentant
Monsieur le chef de la mission interservice sur l'eau et de la nature du Finistère ou son représentant (Monsieur Hoeffler MISEN du Finistère)
Monsieur le Directeur régional de l'Office français de la Biodiversité ou son représentant
Monsieur le directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant (Monsieur Pierre Prod'homme AELB)

18 membres présents ou représentés sur 41 membres au total.

Assistaient :

Monsieur Jean-Yvon Coatanlem, conchyliculteur
Monsieur Florent Mercier Guingamp Paimpol Agglomération, Coordination GEMAPI
Madame Gwenaëlle Briant Lannion-Trégor Communauté, Responsable du service politiques de l'eau
Monsieur Samuel Jouon Lannion-Trégor Communauté, coordination programme BV Vallée du Léguer
Madame Julie Ballu,
Monsieur Roland De Souza, An Dour
Monsieur Christophe Barbier, An Dour
Madame Justine Choquer, Chambre d'Agriculture
Madame Lucie Chauvin Lannion-Trégor Communauté, coordination SAGE Baie de Lannion

Excusés :
Madame Françoise Lidou, Conseil départemental des Côtes d'Armor
Madame Mélanie Ozenne, Conseil Régional de Bretagne

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de la CLE du 25 mars 2024**
2. **Volet Milieux HMUC : état d'avancement**
3. **Avis de la CLE sur des projets concernés par la règle du SAGE relative aux zones humides**
4. **Retours sur les dernières réunions**
5. **Présentation de l'atlas socio-culturel du BV Vallée du Léguer**
6. **Actualités et Questions diverses**

1. Approbation du procès-verbal

- ***Support de présentation diapositives 3 à 4***

De nouveaux éléments d'information ont été communiqués après le déroulement de la CLE du 25/03/2024 au sujet de la demande de dérogation à la règle du SAGE protégeant les zones humides (passage fil électrique en zone humide à Plestin-les-Grèves). Ce dossier est soumis de nouveau pour avis de la CLE ce jour (cf. avis n°17 ci-dessous).

La Commission Locale de l'Eau approuve à l'unanimité le procès-verbal de la précédente CLE, soit le compte rendu et le courrier sur la problématique du braconnage du Saumon Atlantique au niveau de l'estuaire du Léguer adressé à l'Office Français de la Biodiversité et à la Préfecture des Côtes d'Armor.

Le décompte des voix est le suivant : 0 « contre » / 0 « abstention » / 18 « pour » sur 18 votants présents ou représentés.

Depuis, madame la Sous-Préfète de Lannion a adressé un courrier en réponse à la Présidente de la CLE. Il est consultable à partir de ce lien :
https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2024/07/E2024002265-0100-2024-07-08-Courrier-entrant-du-08_07_2024-expedie-par-Prefecture-des-Cotes-dArmor.pdf

2. Volet Milieux HMUC : état d'avancement

- ***Support de présentation diapositives 5 à 6***

La consultation des entreprises pour la réalisation du volet « milieux » de l'étude HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat) s'est déroulée courant juin. N'ayant pas reçu de candidature, la procédure a été déclarée infructueuse. La consultation sera relancée fin septembre sur une période plus longue (supérieure à 1 mois). **Lucie Chauvin** profitera de ce délai pour collecter un maximum de données pour la réalisation d'un état des lieux des écosystèmes aquatiques (habitats, espèces, qualité physico-chimique, qualité biologique) sur les bassins versants couverts par le SAGE Baie de Lannion.

Par ailleurs, **Lucie Chauvin** suivra les avancées en terme d'acquisition de connaissances pour la réalisation de cette étude dont notamment à travers :

- L'analyse prospective du DRIAS Eau sur l'évolution de l'hydrologie (débit et niveau des nappes) dans un contexte de changement climatique.
- Les différentes études HMUC menées actuellement sur les périmètres des SAGE Couesnon, Rance Frémur Baie de Beaussaie, Baie de Saint Brieuc, Vilaine, Argoat Trégor Goëlo.
- Les derniers webinaires organisés à ce sujet au niveau régional.

Le volet « usages » réalisé en 2021/2022 pourra également être complété avec les données collectées dans le cadre de la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor.

Madame Annie Bras-Denis regrette qu'aucun prestataire n'ait répondue.

Monsieur Bruno Lebreton rappelle, qu'au regard des études HMUC en cours sur les autres périmètres de SAGE, le choix du bureau d'étude est important pour la réalisation de ce volet.

3. Avis de la CLE sur des projets concernés par la règle du SAGE relative aux zones humides

- ***Support de présentation diapositives 7 à 24***

Trois dossiers sont présentés pour avis :

- Projet de passage d'un réseau électrique en zone humide
- Projet de réhabilitation du caniveau de collecte des eaux de drainage du pied de barrage de Guerlesquin et de création d'un cheminement pour l'entretien et la maintenance
- Projet de la SARL Trégor Gaz

- ***Avis CLE du 28/06/2024 Délibération n° 17-2024***
- ***Avis CLE du 28/06/2024 Délibération n° 18-2024***
- ***Avis CLE du 28/06/2024 Délibération n° 19-2024***

Relevé des échanges

Monsieur Roland De Souza, direction technique, présente le service public de l'Eau An Dour qui exerce l'ensemble des compétences du petit et grand cycle de l'Eau sur le périmètre de Morlaix Communauté depuis le 1er janvier 2024.

- *Retrouver toutes les informations sur https://www.andour.bzh/*

En parallèle des échanges portant sur le projet de réhabilitation du caniveau du plan d'eau de Guerlesquin, d'autres sujets ont été abordés :

- l'actualisation de l'arrêté du périmètre du protection de captage de la prise d'eau du Guic datant de 1976, [en attente du retour d'AN DOUR]
- le devenir de l'usine de potabilisation de Guerlesquin,
- les travaux d'interconnexion en cours entre le Syndicat Goas Koll-Traou Long et Guerlesquin (300-350 m3/jour),
- le devenir de la station d'épuration actuellement dimensionnée pour 34 000 équivalent habitant (EH). La future STEP aura une capacité de 1400 EH,
- le fonctionnement de la passe à poisson. Celle-ci est alimentée par la surverse du plan d'eau. Le débit réservé laissé à l'aval du plan d'eau sort quant à lui par une vanne.

Concernant la future usine de potabilisation, **monsieur Bruno LEBRETON et madame Lucie CHAUVIN** rappellent l'importance de se rapprocher de la CLE pour faire le lien avec l'étude « Hydrologie Milieu Usages et Climat » (HMUC) en cours. Un débit écologique sera défini pour assurer le maintien du bon état écologique de la masse d'eau du Guic. Celui-ci permettra de garantir la vie des espèces aquatiques à différentes périodes de l'année. De plus, il est important d'avoir en mémoire que les débits rejetés des stations d'épuration sur ce sous bassin versant ont été calculés en prenant en compte le débit réservé actuel du plan d'eau de Guerlesquin.

Madame Annie Bras-Denis rappelle l'importance des apports en eau du sous-bassin versant du Guic au Léguer qui alimente en eau près de 80 000 habitants.

4. Retours sur les dernières réunions

- ***Support de présentation diapositives 25 à 31***

4.1. Commission Vilaine et côtiers breton

- ***Diaporama présenté à la commission Vilaine et Côtiers bretons***

La Commission Vilaine et Côtiers bretons a été réunie le 16 mai dernier à Rennes.
L'agence de l'Eau Loire-Bretagne a présenté l'état d'avancement de l'élaboration du 12ème programme d'intervention qui devrait être adopté courant octobre 2024.
Le Président du Comité de bassin Loire-Bretagne a reçu une lettre de cadrage le 17 mai 2023 confirmant les priorités d'intervention avec un objectif principal d'atteindre le bon état des masses d'eau, précisant les méthodes d'intervention et les moyens d'intervention.
Le 12è programme doit également permettre de financer 7 mesures sur 53 au Plan National Eau de 2023[1].

Le cadre financier est défini dans la loi de finances pour 2024 :
- Réforme des redevances
- Suppression du plafond de dépenses
- Plafonds de recettes en hausse pour 2024 et 2025
- Quote-part du plafond de Loire-Bretagne relevé dans le total des recettes
- Augmentation des contributions à verser à l'OFB
- Création du zonage France Ruralités Revitalisation

Les recettes et la maquette financière seront travaillées courant juillet / aout 2024.

Suite aux échanges et à l'inquiétude largement exprimée (baisse des aides, recettes non redistribuées pour mener des actions en faveur de l'atteinte et du maintien du bon état des eaux entre autre), **Madame Annie Bras Denis** propose aux membres de la CLE d'interpeller par courrier l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Ministre de la Transition écologique.
L'AELB sera également invitée à présenter le 12è programme d'intervention lors d'une prochaine Commission Locale de l'Eau.
La CLE répond favorablement à ces propositions.

4.2. Assemblée Bretonne de l'Eau (ABE)

L'ABE s'est réunie le 16 mai dernier à Rennes.

Un bilan de l'état d'avancement du Plan Breton de résilience pour l'eau a été présenté.
En 2023, plusieurs groupes de travail ont été organisés dont :
- campagne de communication sur les économies d'eau
- sobriété de l'eau dans l'habitat

Le bilan de l'année 2023 et la feuille de route 2024 sont consultables à partir des liens suivants :

- ***Bilan ABE 2023 et Feuille de route ABE 2024***

[1] Pour information : Instruction ministérielle du 1er juillet 2024 relative à la mise en œuvre des mesures du Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau
https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45570

Le **Kit de communication** proposé par le GT « campagne de sensibilisation » est consultable à partir de ce lien : https://transfert.region-bretagne.fr/6luiszmh

Il comprend notamment des illustrations sur le cycle de l'eau en Bretagne et sur les écogestes et toutes une déclinaison de support (affichettes, dépliants, etc.).

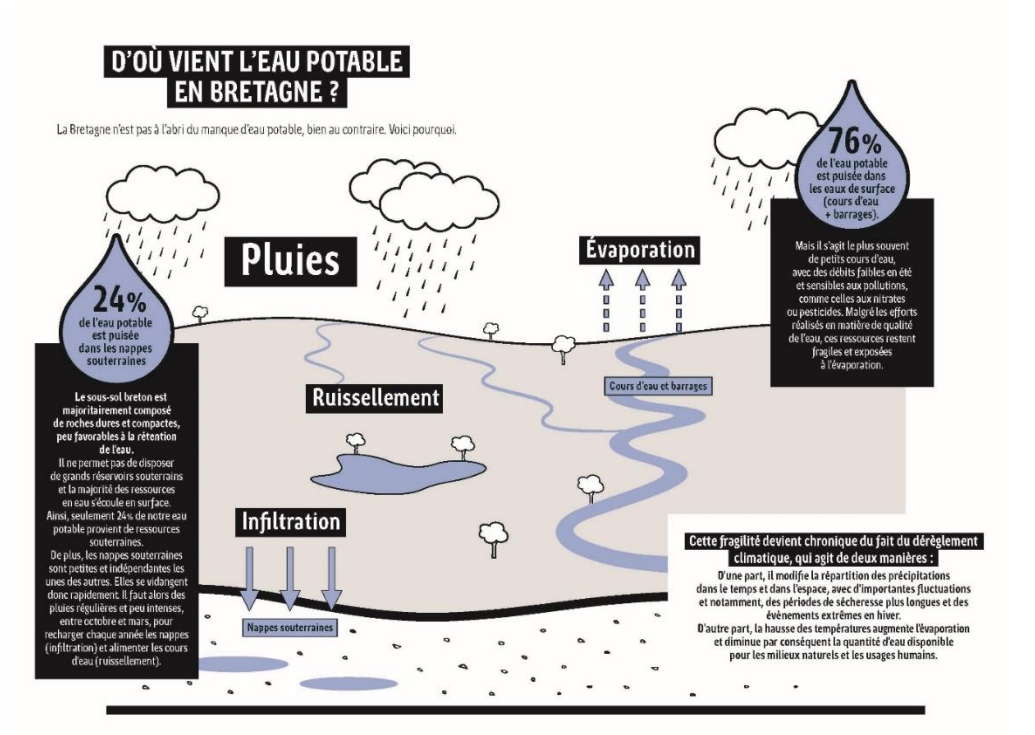

La Chambre d'agriculture a présenté la feuille de route de l'étude portant sur l'adaptation au changement climatique de l'agriculture bretonne.

Lorient Agglomération a présenté le Plan de résilience eau de Lorient Agglomération adopté par la collectivité en 2023.

En fin de séance, la table ronde a traité du sujet de la tarification de l'eau.

4.3. Comité de Gestion de la Ressource en Eau (CGRE)

Le CGRE s'est réuni le 23 mai dernier à Saint-Brieuc

Lucie Chauvin présente le résumé des échanges :

- Le bilan hydrologique montre une situation favorable : bonne recharge des nappes et débits des cours d'eau au-dessus des débits moyens.
- La DDTM22 reçoit les volumes d'eau prélevés chaque semaine par les producteurs d'eau. Ces données sont bancarisées par le Syndicat départemental (SDAEP22). Ce dernier a pour projet de développer un outil cartographique départemental pour permettre la consultation des données publiques AEP et l'état des lieux du patrimoine. Au niveau du calendrier, la co-construction de l'outil démarrera à l'automne 2024 pour une opérationnalité en mars 2026.
- Le nouveau schéma départemental est en cours d'élaboration. Un COTECH est organisé le 27 juin 2024.
- Il a été proposé lors de ce CGRE de modifier l'arrêté cadre sécheresse pour y ajouter un débit seuil de vigilance printanière. Cela répond notamment à nos interrogations concernant les sécheresses hivernales (comme 2016 / 2017). En cas de dépassement des seuils printaniers, le CGRE serait réuni et aviserait des mesures à prendre (en premier lieu la communication).

4.4. Schéma directeur d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor (SDAEP 22)

Le 27 juin dernier, le syndicat départemental des Côtes d'Armor a réuni les acteurs de l'Eau (Conseil régional, conseil départemental, EPCI, SAGE, AELB, Chambre d'agriculture, DDTM22 en autre) au 3ème comité technique pour l'élaboration du futur schéma directeur d'alimentation en eau potable.
A cette occasion, il a été présenté l'état d'avancement de l'état des lieux des ressources départementales disponibles (eaux souterraines, de surface et retenues), l'analyse des besoins en eau et notamment une première analyse des consommations des abonnés domestiques selon 3 tranches (<200 m3/an ; de 200 à 6000m3 par an ; > 6000 m3 par an) et les pistes d'évolution des consommations.

Relevé des échanges :

Madame Lucie Chauvin précise que dans ces premières analyses le SDAEP22 montre que les prélèvements d'eau autorisés n'auraient pas suffi à assurer les usages en eau lors de la sécheresse de 2022. A noter, qu'en 2022, l'arrêté cadre sécheresse était effectif et que des mesures de gestion et de restrictions d'eau avaient été prises.

Monsieur Bruno Lebreton rappelle qu'en 2022 les usines de production d'eau potable étaient au maximum de leur capacité nominale.

Monsieur Gérard Quilin souligne l'importance de l'interconnexion en 2022.

En réponse à **monsieur Florent Mercier**, **monsieur Cédric Seureau et monsieur Jean-Yves Le Corre** confirment que les rendements de réseaux sont bons dans le secteur (80/86%).

Monsieur Eric Le Creurer rappelle que le changement climatique causera de fortes tensions sur la ressource en période estivale. Des solutions de sobriété en eau doivent être mises en œuvre.

En réponse à **monsieur Yves-Marie Le Lay** au sujet de la réutilisation des eaux usées traitées, **monsieur Cédric Seureau** et **madame Julie Ballu** informent que des pistes ont été analysées par Lannion-Trégor Communauté. Or, à ce jour, il s'avère que la réutilisation des eaux usées traitées est compliquée à mettre en œuvre techniquement (acheminement de l'eau notamment).
Pour la récupération des eaux de process en industrie, la CCI y travaille dans le cadre du projet ECODO.

Monsieur Florent Mercier invite à contacter le SAGE Dunkerquois qui a travaillé sur ce sujet de la réutilisation des eaux usées traitées. https://www.sage-delta-aa.com/territoire/

Monsieur Jean-Yves Le Corre rappelle l'importance de retenir l'eau dans les sols et de freiner l'écoulement des eaux arrivant à la mer (bocage) pour assurer une ressource en eau disponible.

En réponse à **monsieur Jean-Pierre Jacob** au sujet des longues fuites d'eau observées, **monsieur Cédric Seureau** précise qu'il s'agit probablement d'une purge réalisée par la direction Eau potable de Lannion-Trégor Communauté pour éviter les résidus de CVM (chlorure de vinyle monomère, substance cancérigène) issus d'anciennes canalisations PVC collés. Une communication vers les mairies et les citoyens est évoquée.

5. Présentation de l'Atlas socio-culturel du Bassin Versant du Léguer

- ***Support de présentation diapositives 32 à 44***

La Commission Locale de l'Eau félicite les acteurs du Bassin versant Vallée du Léguer pour ce projet.

Madame Annie Bras-Denis profite de cette présentation pour apporter son soutien à Samuel Jouon, agent de Lannion-Trégor Communauté, qui est menacé sur les réseaux sociaux depuis l'arasement du seuil du moulin Neuf à Vieux-Marché par les services de l'Etat.

6. Actualités et Questions diverses

- ***Support de présentation diapositives 45 à 46***

Plusieurs sujets sont proposés à l'ordre du jour de prochaines réunions du SAGE :
- Actualisation de la base de données « zones humides » Géobretagne (septembre 2024)
- Quantité d'eau / courrier comité de bassin Loire-Bretagne – objectif de réduction des prélèvements (-10% d'ici 2030 (chiffre référence 2019))
- Focus sur la thématique « bocage »
- Qualité des eaux littorales
- Présentation de la stratégie de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) de Lannion-Trégor Communauté

Monsieur Jean-Yves Le Corre alerte les membres de la CLE du vol et de l'exportation du bois vers les pays scandinaves. Il regrette que certains agriculteurs bradent le patrimoine commun que constitue cette ressource sur nos territoires.

Monsieur Jean-Luc Pichon évoque les dernières publications d'Eau et Rivières sur la qualité des eaux de baignade. **Madame Annie Bras-Denis** propose qu'une prochaine réunion soit organisée autour de la thématique de la qualité des eaux littorales.

Monsieur Jean-Pierre Le Leer souhaiterait qu'une réponse soit apportée suite à la destruction d'un talus pendant le confinement sur la commune de Trédrez-Locquémeau.

Nota bene : En juillet 2020, un courrier avait été adressé par monsieur Le Jeune sollicitant l'agriculteur de remettre en état le talus arasé.

Depuis la CLE du 28 juin, monsieur Le Jeune, maire de la commune de Trédrez-Locquémeau et monsieur Yann Kergoat, Président des bassins versants de la Lieue de Grève, ont été sollicités au sujet de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres de la CLE ont unanimement remercié Bruno Lebreton, à l'aube de son départ en retraite, pour le travail effectué au service de l'environnement et des acteurs économiques dans le cadre du SAGE Baie de Lannion.

Madame Annie Bras-Denis
Présidente de la CLE du SAGE Baie de Lannion
Vice-Présidente de Lannion-Trégor Communauté

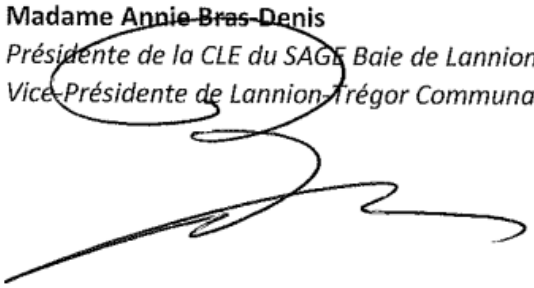

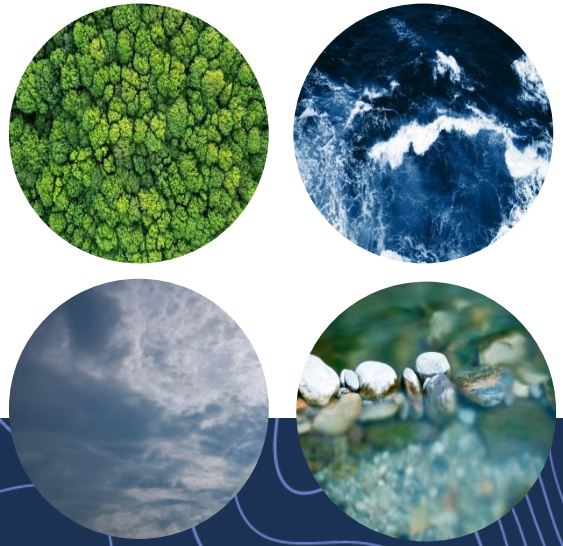

Commission Locale de l'Eau

28 juin 2024, 14h00
Locaux de Lannion-Trégor Communauté

SAGE
Baie de Lannion

Ordre du jour

1. **Approbation du procès-verbal de la CLE du 25 mars 2024**
2. **Volet Milieux HMUC : état d'avancement**
3. **Avis de la CLE sur des projets concernés par la règle du SAGE relative aux zones humides**
4. **Retours sur les dernières réunions**
5. **Présentation de l'atlas socio-culturel du BV Vallée du Léguer**
6. **Actualités et Questions diverses**

SAGE
Baie de Lannion

Approbation du procès-verbal de la CLE du 25 mars 2024

Procès-verbal de la CLE du 25 mars 2024

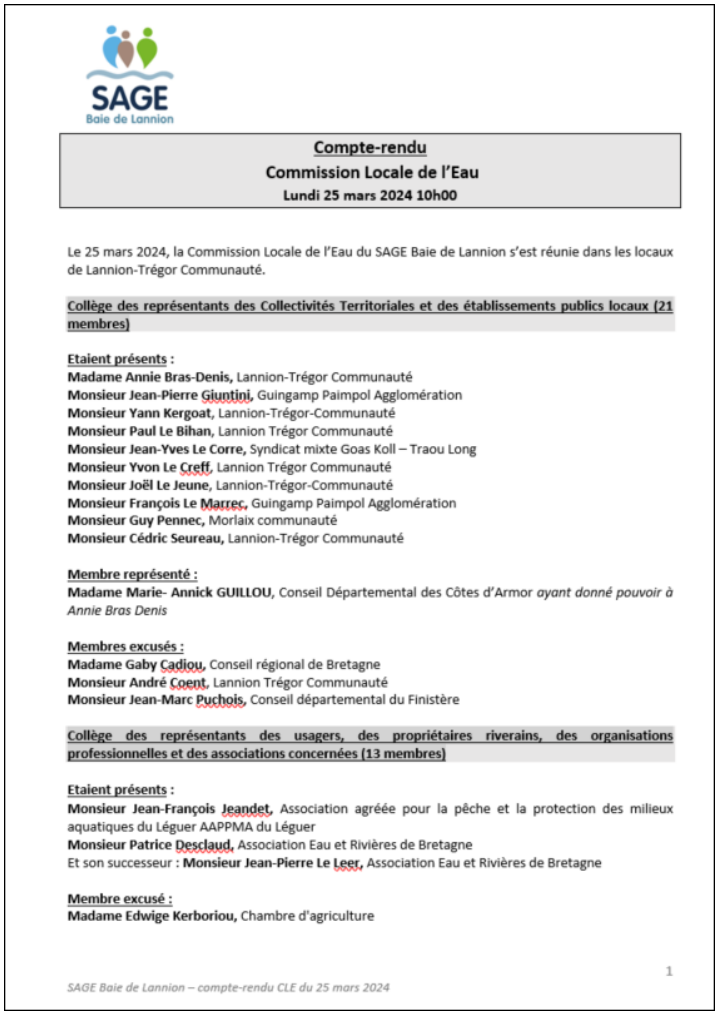

SAGE
Baie de Lannion

Compte-rendu
Commission Locale de l'Eau
Lundi 25 mars 2024 10h00

Le 25 mars 2024, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion s'est réunie dans les locaux de Lannion-Trégor Communauté.

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux (21 membres)

Etaient présents :
Madame Annie Bras-Denis, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Jean-Pierre Giuntini, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur Yann Kergoat, Lannion-Trégor-Communauté
Monsieur Paul Le Bihan, Lannion Trégor Communauté
Monsieur Jean-Yves Le Corre, Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long
Monsieur Yvon Le Creff, Lannion Trégor Communauté
Monsieur Joël Le Jeune, Lannion-Trégor-Communauté
Monsieur François Le Marrec, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur Guy Pennec, Morlaix communauté
Monsieur Cédric Seureau, Lannion-Trégor Communauté

Membre représenté :
Madame Marie- Annick GUILLOU, Conseil Départemental des Côtes d'Armor *ayant donné pouvoir à Annie Bras Denis*

Membres excusés :
Madame Gaby Cadiou, Conseil régional de Bretagne
Monsieur André Coent, Lannion Trégor Communauté
Monsieur Jean-Marc Puchois, Conseil départemental du Finistère

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (13 membres)

Etaient présents :
Monsieur Jean-François Jeandet, Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer AAPPMA du Léguer
Monsieur Patrice Desclaud, Association Eau et Rivières de Bretagne
Et son successeur : **Monsieur Jean-Pierre Le Leer,** Association Eau et Rivières de Bretagne

Membre excusé :
Madame Edwige Kerboriou, Chambre d'agriculture

1

SAGE Baie de Lannion – compte-rendu CLE du 25 mars 2024

De nouveaux éléments d'information ont été communiqués après le déroulement de la CLE du 25/03/2024 au sujet de la demande de dérogation à la règle du SAGE protégeant les zones humides (passage fil électrique en zone humide).

DDTM22 / impact en zone humide bien présent, l'impact peut être évité.
=> Dossier soumis de nouveau à l'avis de la CLE du SAGE avec ces nouveaux éléments (cf. diapo n°9)

SAGE
Baie de Lannion

Courrier / problématique du braconnage du Saumon Atlantique au niveau de l'estuaire du Léguer

Destinataires :
Office Français de la Biodiversité
Préfet des Côtes d'Armor

=> Consulter le compte-rendu de la CLE du 25/03/2024

Volet Milieux HMUC: état d’avancement

Volet Milieux HMUC: état d'avancement

SAGE
Baie de Lannion

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Diagnostic des besoins en eau des milieux aquatiques : acquisition et partage des connaissances

(volet «Milieux» des analyses HMUC)

Maître d'ouvrage :
Lannion Trégor Communauté
1, rue Gaspard Monge
BP 10761
22307 LANNION Cedex

Personne référente :
Lucie Chauvin

Remise des offres :
Date limite de réception :
Heure limite de réception :

Consultation des entreprises => Jusqu'au 21 juin
CAO => 2 juillet

Demande de subvention à finaliser pour mi-juillet
AELB 70% et CRB 10% (sous réserve de l'accord des partenaires financiers)

Procédure déclarée infructueuse / pas d'offre

Calendrier :
Lancement d'une seconde consultation fin septembre 2024

=> Consulter le cahier des charges :
https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2024/06/SAGEBL_CCTP_etude-Milieux.pdf

Avis de la CLE sur des projets concernés par la règle du SAGE relative aux zones humides

Règle du SAGE Baie de Lannion encadrant les nouveaux projets en zone humide

Enoncé de la règle

L'assèchement, la mise en eau, l'imperméabilisation ou le remblais des zones humides telles que définies aux articles L211-1 et R211-108 du code de l'environnement, quelle que soit la superficie impactée, sont interdits sur l'ensemble du périmètre du SAGE baie de Lannion, sauf :

- **s'il est démontré l'existence d'enjeux liés à la sécurité des personnes, des habitations, des bâtiments d'activités et des infrastructures de transports existants,**
  OU
- **pour tout nouveau projet bénéficiant d'une Déclaration d'Utilité Publique,**
  OU
  pour tout nouveau projet bénéficiant d'une Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement,
  OU
- **s'il est démontré l'impossibilité technico-économique d'implanter, en dehors de ces zones, les infrastructures publiques de captage pour la production d'eau potable, le traitement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales ainsi que les réseaux qui les accompagnent,**
  OU
- **s'il est démontré l'impossibilité technico-économique d'implanter, en dehors de ces zones, tout nouveau projet faisant l'objet d'une déclaration de projet au titre de l'article L 126-1 du Code de l'Environnement,**
  OU
- **pour l'aménagement ou l'extension des bâtiments d'exploitations agricoles dans la continuité des bâtiments existants,**
  OU
- **s'il est démontré l'impossibilité technico-économique d'aménager en dehors de ces zones, un accès non imperméabilisé permettant une gestion adaptée et une valorisation des zones humides,**
  OU
- **s'il est démontré l'impossibilité technico-économique d'aménager en dehors de ces zones, un accès non imperméabilisé permettant le pâturage,**
  OU
- **s'il est démontré l'impossibilité technico-économique d'aménager en dehors de ces zones, un accès non imperméabilisé permettant une gestion forestière,**
  OU
- **si un certificat d'urbanisme, ou un permis d'aménager, ou une déclaration préalable, en cours de validité ont été délivrés avant la publication de l'arrêté d'approbation du SAGE**

Dans la conception de ces nouveaux projets, des mesures adaptées doivent être définies pour :

- **éviter l'impact ;**
- **réduire cet impact s'il n'a pas pu être évité ;**
- **et à défaut, compenser le dommage résiduel identifié en application de la disposition 8B-1 du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021.**

Règle SAGE BL encadrant les nouveaux projets en zone humide

AVIS DE LA CLE

Porteur de projet : Monsieur Pierrick HARNE
Date de la demande :
Projet : Enterrement de câble électrique
Commune: Plestin-les-Grèves, parcelle ZE 89
Longueur du passage en ZH : 30 m de tranchée

=> Projet n'entrant pas dans la liste des dérogations possibles
=> Dérogation à la règle du SAGE BL selon le principe « EVITER, REDUIRE, COMPENSER »

Etant donné que l'impact sur la zone humide peut être évité (passage par la route), il est proposé d'émettre un avis défavorable à cette demande d'enfouissement des lignes électriques.

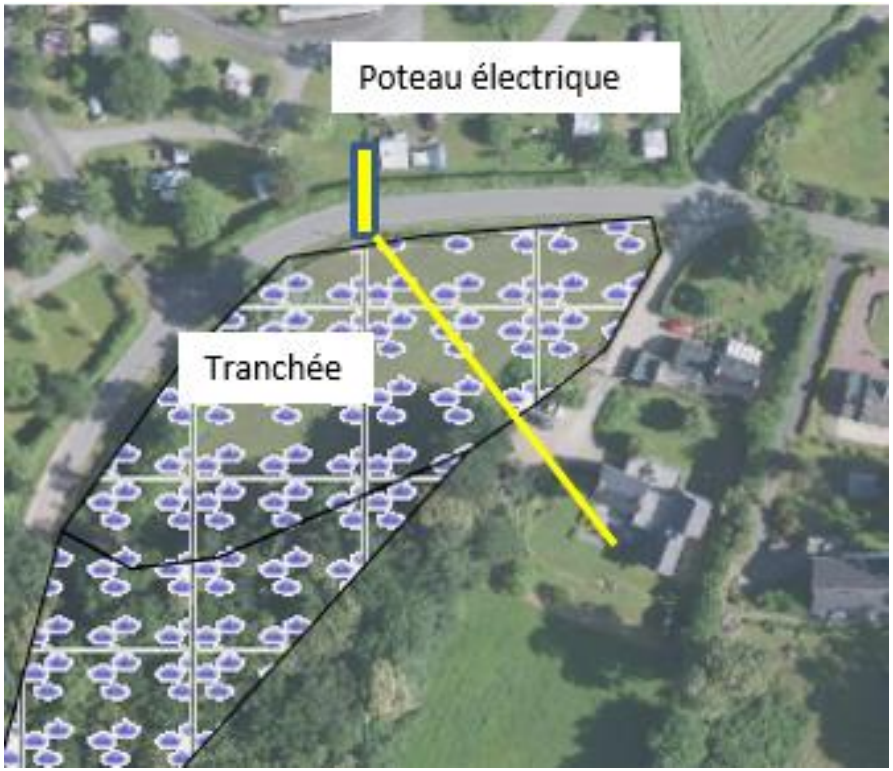

Règle SAGE BL encadrant les nouveaux projets en zone humide

AVIS DE LA CLE

Porteur de projet : An Dour
Date de la demande : 7 mai 2024
Projet : Dans le cadre du projet d'arrêté préfectoral du 27/04/2023, les services de l'Etat ont demandé au service public de l'Eau An Dour de réhabiliter le caniveau de collecte des eaux de drainage du pied de barrage de Guerlesquin + aménagement d'un cheminement pour l'entretien et la maintenance de celui-ci **Communes concernées :** Guerlesquin et Plougras
Rencontre An Dour et visite sur site : 17 mai 2024

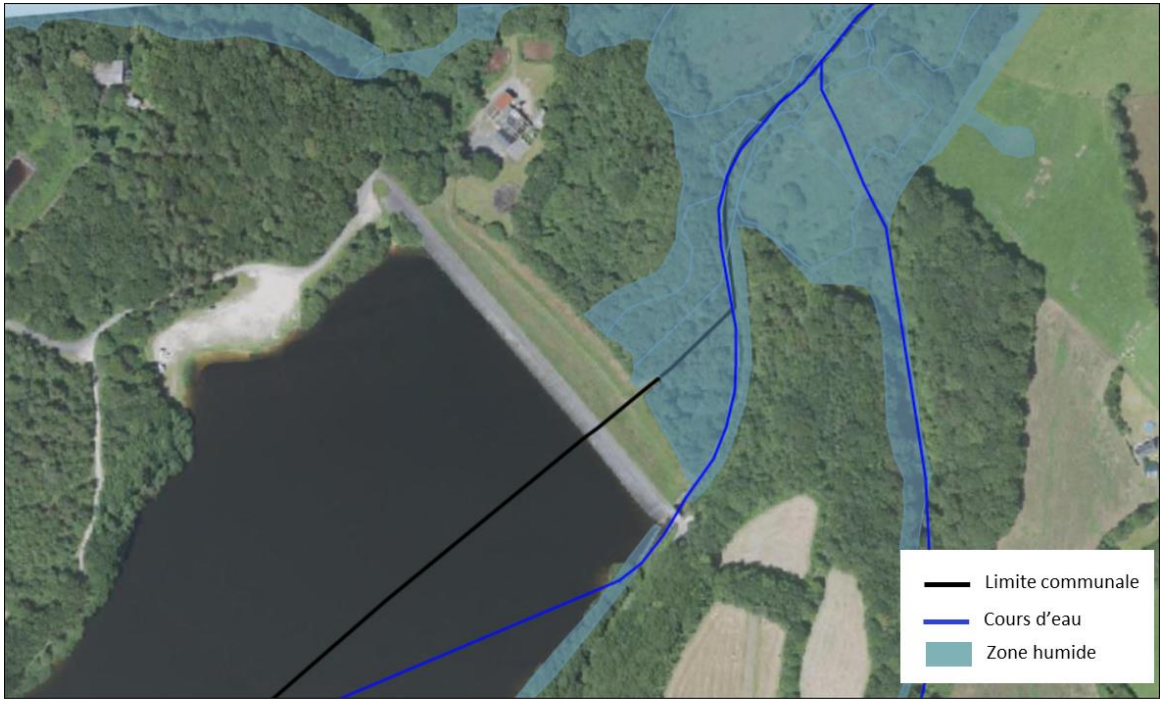

Carte – Inventaire des zones humides sur le site en projet (aval du plan d'eau de Guerlesquin)
(sources : ©orthophotoplan_2021, ZH_SAGEBL)

=> Présentation du projet par la direction technique d'An Dour
Roland De Souza - Directeur
Christophe Barbier – responsable d'affaire

Travaux d’entretien du caniveau de collecte des drains du barrage de Trogoaredec

SERVICE PUBLIC DE L’EAU
AN DOUR
MORLAIX COMMUNAUTÉ

Photo du
13/09/1978

Le barrage de Trogoaredec a été construit en 1978 principalement pour les besoins de l'usine Tilly.

La gestion de l'ouvrage a ensuite été transférée à la commune de Guerlesquin puis à Morlaix Communauté et pour finir à An Dour lors de sa création en janvier 2024

ORLAIX COMMUNAUTÉ

La remise en état du caniveau de collecte des drains

Le caniveau permet d'accéder aux drains et de suivre l'évolution de leurs débits.

Le suivi de ces débits est une obligation réglementaire afin de s'assurer de la bonne santé de l'ouvrage

Les travaux prévus et leurs planifications

- Réalisation d'une piste d'entretien pour pouvoir accéder au caniveau existant et la pose d'un fourreau d'alimentation électrique pour la chambre des vannes.
  Entre Juillet et début septembre 2024

- Renouvellement du caniveau existant
  Entre Septembre et Octobre 2024

- Abattage des arbres dans le périmètre des 5 ml
  En dehors de la période de nidification

Implantation de la piste d'entretien pour le caniveau

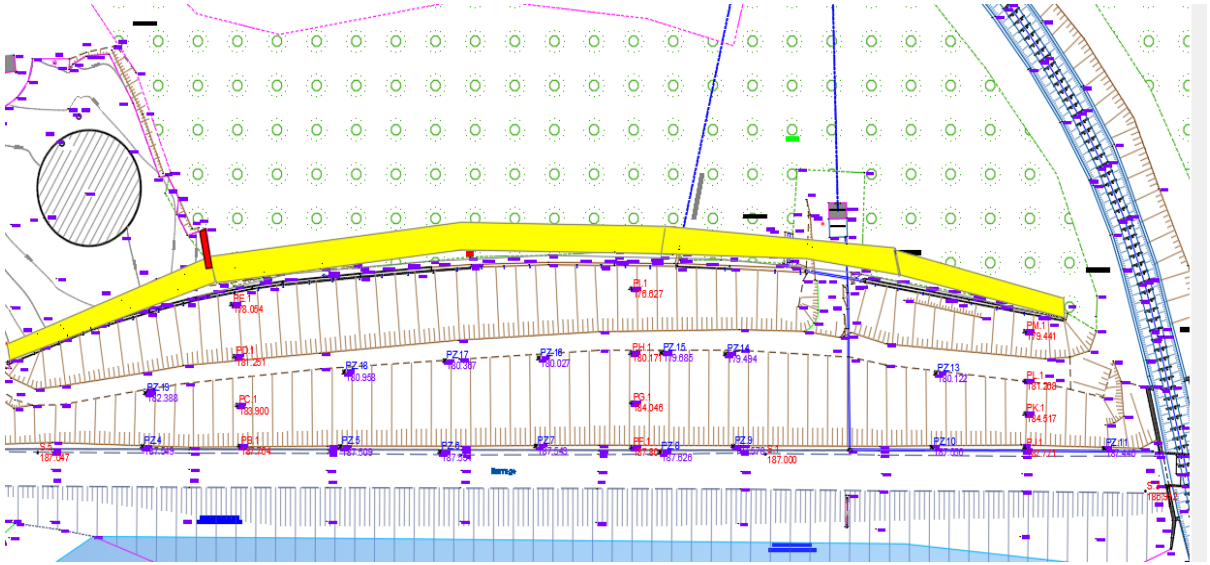

Cette piste permettra de travailler sans risque de détérioration de l'ouvrage et des drains existants.

Profil en travers type de la piste d'entretien

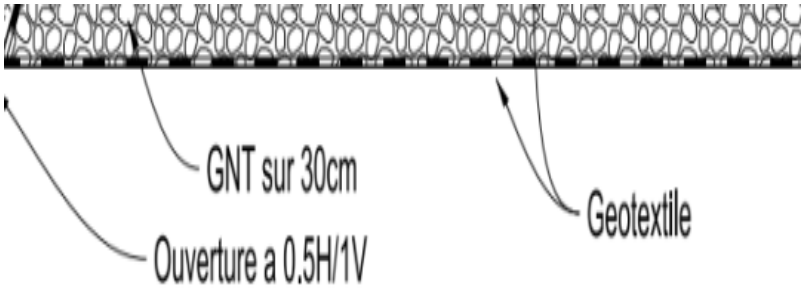

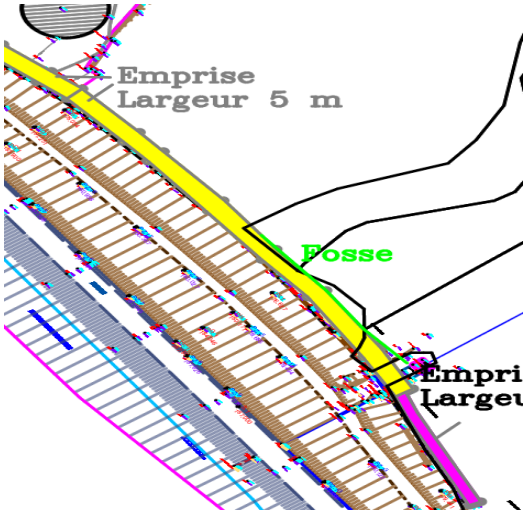

largeur de 3 ml après la chambre des vannes et sur 5 ml avant

Le renouvellement du caniveau de collecte des drains

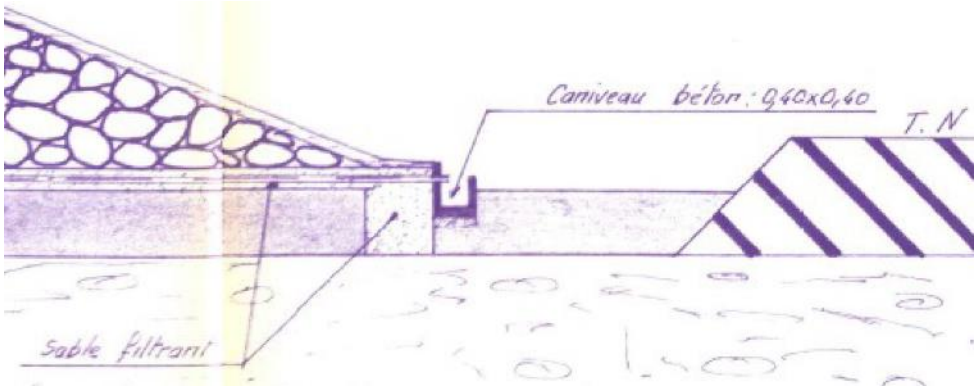

La surface de travail dans la zone humide

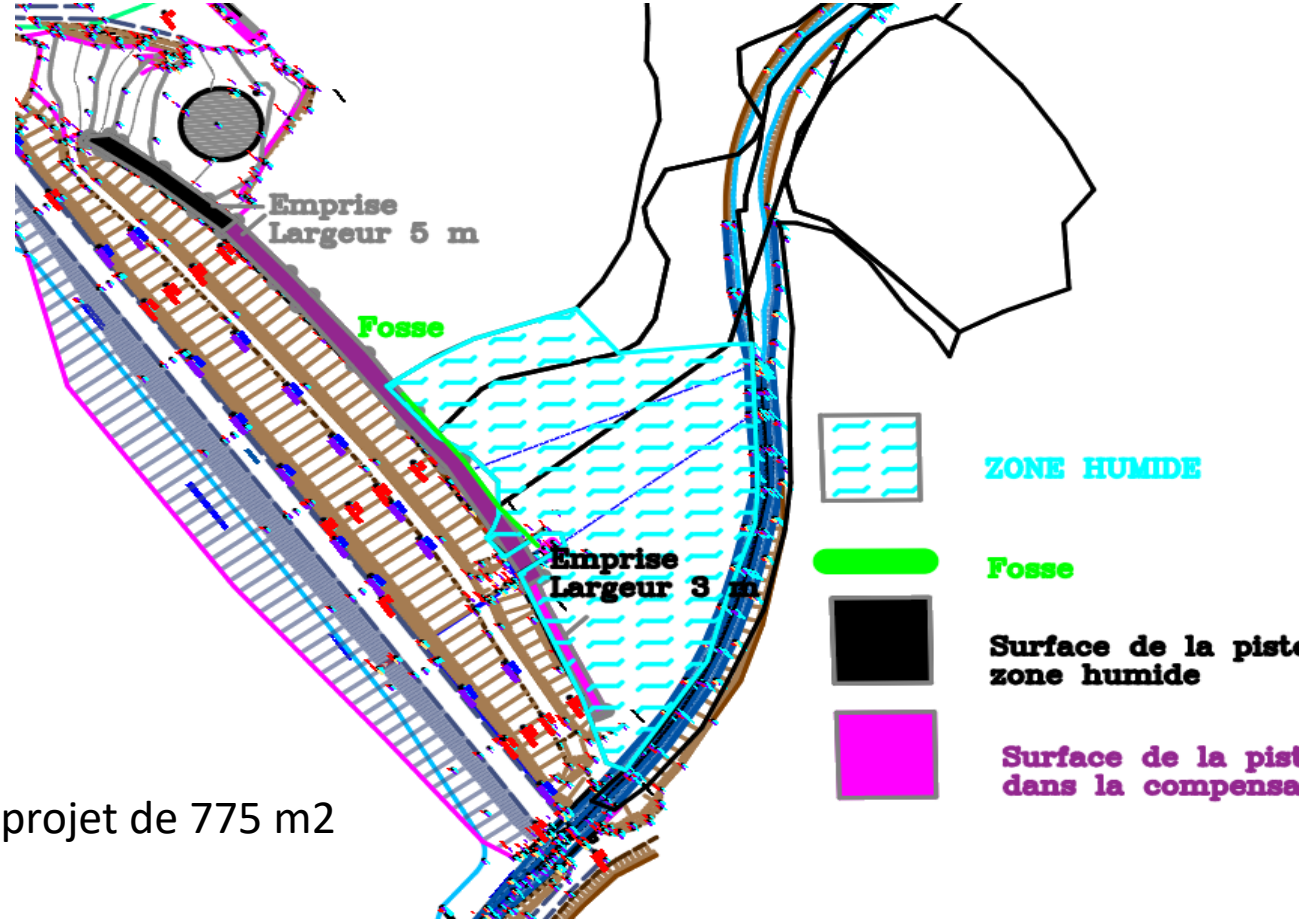

Surface de projet de 775 m2

Les mesures de réduction et compensatoires proposées

- Réduction de la largeur de la piste dans la zone de Plougras
- Réduction du linéaire du fossé en déplaçant l'exutoire d'un drain ne provenant pas du barrage
- Renaturation d'une partie du site de la STEP de Guerlesquin lors des travaux qui auront lieu en 2025 (supérieur à 800 m2)

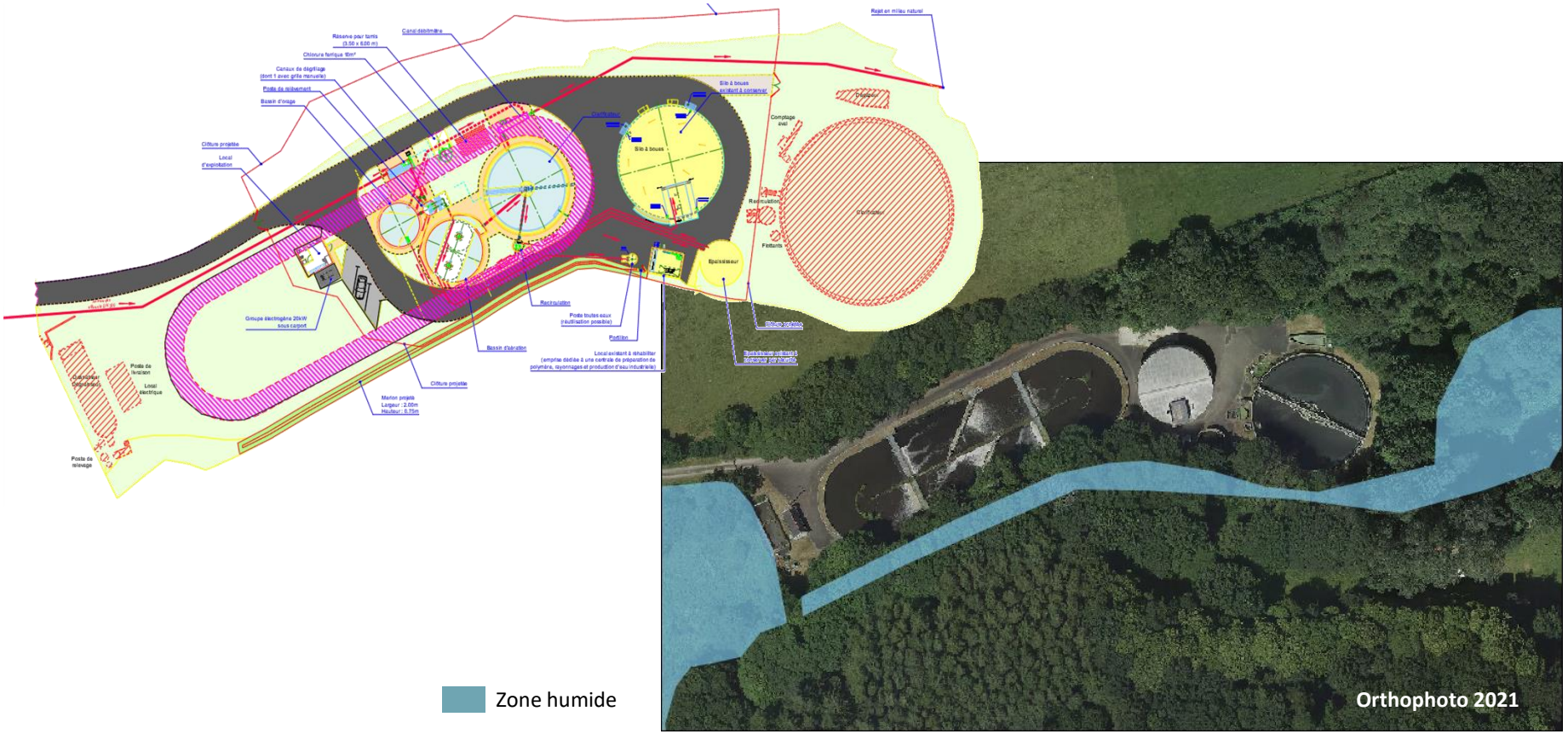

zone humide

Caniveau existant

Zone humide

AVIS DE LA CLE

Porteur de projet : SARL TREGOR BIOGAZ
Date de la demande : mai 2024

Demande des services de l'Etat : Remise en état du bassin de récupération des eaux pluviales aménagé en partie sur une zone identifiée en zone humide

Commune : Plouaret
Visite sur site : 3 et 6 juin 2024

- Réalisation de sondages pédologiques complémentaires au sud du bassin de récupération des eaux pluviales
- Echange sur des propositions de mesures compensatoires

Proposition (carte ci-après) :
Compensation – rebouchage d'un fossé drainant sur des parcelles situées sur le bassin versant du Léguer
Augmentation de la surface en zone humide

Zone humide

AVIS DE LA CLE

Photo prise par drone

Zone humide

AVIS DE LA CLE

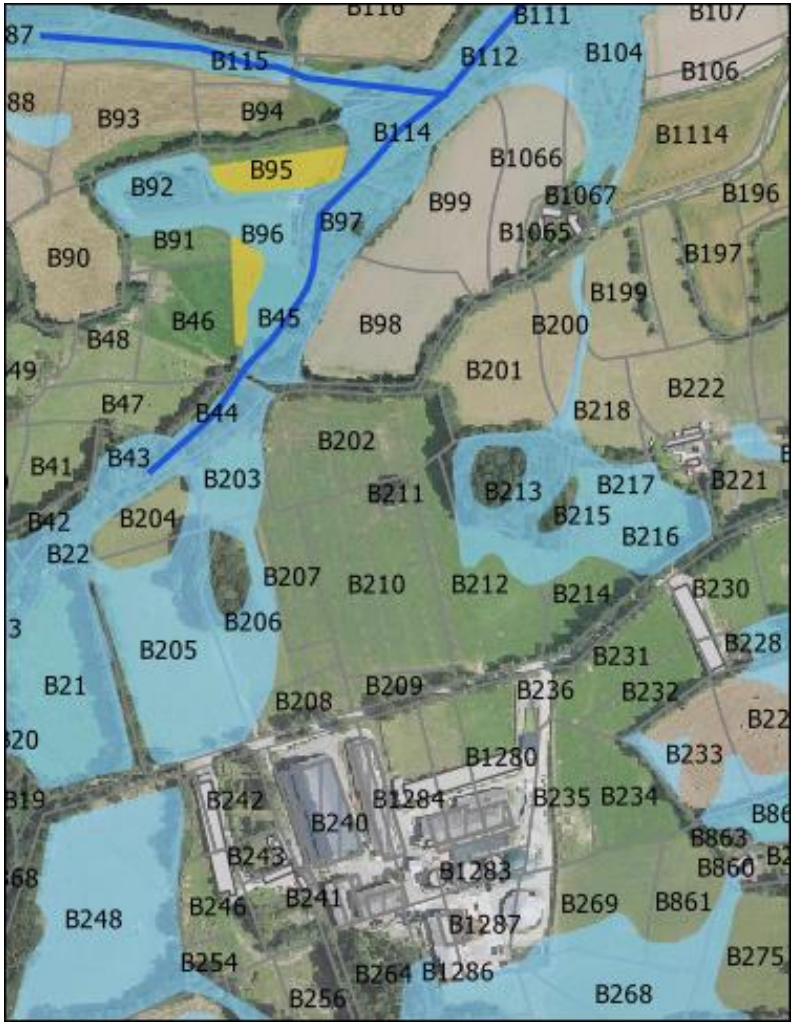

Carte : Localisation des zones humides ajoutées (jaune)
à l'inventaire des zone humide du SAGE Baie de Lannion (bleu)
(sources :©orthophotoplan 2021, SAGEBL, DDTM22, conception : juin 2024)

Retours sur les réunions

- Comité de Gestion de la Ressource en Eau (CGRE)
- Commission Vilaine et côtiers breton
- Assemblée Bretonne de l'Eau (ABE)
- Schéma directeur d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor (SDAEP 22)

Ordre du jour *:* Ateliers d'échanges sur les orientations stratégiques du 12ème Programme mises en perspective des enjeux du territoire Vilaine et Côtiers bretons

Cf. Diaporama

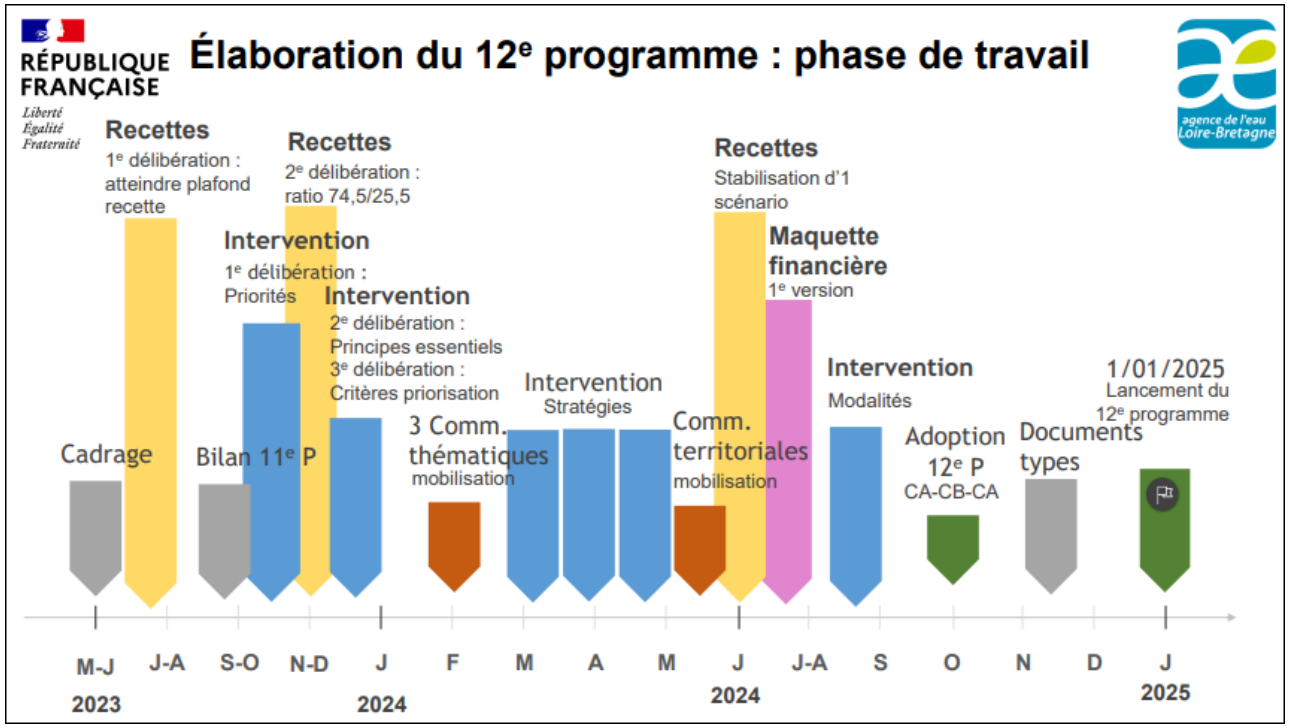

Séance plénière de l'Assemblée bretonne de l'Eau 16/05/2024

ASSEMBLÉE BRETONNE DE L'EAU

Réfléchissons collectivement
Agissons ensemble

Séance plénière de l'Assemblée bretonne de l'eau

Jeudi 16 mai 2024 / 14h-17h
Université Rennes 1 Campus de Beaulieu,
Amphithéâtre 2A - 263 Av. Général Leclerc, 35000 Rennes

La prochaine séance plénière de l'Assemblée bretonne de l'eau aura lieu **jeudi 16 mai de 14h à 17h à Rennes** sur le campus de Beaulieu (Amph. 2A).

Cette nouvelle séance sera l'occasion de faire le point sur :

- **L'avancement des travaux liés au Plan breton de résilience pour l'eau ;**
- **La construction de la feuille de route adaptation au changement climatique de l'agriculture bretonne, portée par la Chambre régionale d'agriculture ;**
- **La présentation du Plan de résilience eau de Lorient Agglomération ;**
- **La déclinaison de la planification écologique sur l'eau.**

Au travers d'une table ronde, nous aurons aussi l'occasion de nous pencher collectivement sur **les enjeux de la tarification de l'eau** en présence de **Simon Porcher**, Professeur en sciences de gestion à l'université Panthéon-Assas et **Fabrice Mazouni**, Directeur général des services du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois.

Une version actualisée du Plan breton de résilience pour l'eau vous sera communiquée avant la séance.

Pour aller plus loin :

⇒ Consulter le Plan de résilience eau de Lorient Agglomération

⇒ Bilan ABE 2023 et Feuille de route ABE 2024

Comité de Gestion de la Ressource en Eau (CGRE) 23/05/2024

Ordre du jour :
- Bilan hydrologique 2023
- Bilan production AEP- données SDAEP
- Avancement du schéma départemental d'AEP
- Outil développé par le SDAEP : gestion/suivi de la ressource en eau potable
- État des lieux de la ressource en eau – mai 2024
- Révision de l'arrêté cadre sécheresse

En résumé :

- Le bilan hydrologique montre une **situation favorable** : bonne recharge des nappes et débits des cours d'eau au-dessus des débits moyens.

- La DDTM22 reçoit les volumes d'eau prélevés chaque semaine par les producteurs d'eau. Ces **données sont bancarisées** par le Syndicat départemental (SDAEP22). Ce dernier a pour projet de développer un **outil cartographique départemental** pour permettre la consultation des données publiques AEP et à l'état des lieux du patrimoine. Au niveau du calendrier, la co-construction de l'outil démarrera à l'automne 2024 pour **une opérationnalité en mars 2026.**

- Le **nouveau schéma départemental est en cours d'élaboration**. Un COTECH est organisé le 27 juin 2024.

- L'Assemblée Bretonne sur l'Eau prépare une **nouvelle campagne de sensibilisation aux économies d'eau**. Les kits seront transmis aux acteurs de l'eau fin juin.

- Il a été proposé lors de ce CGRE de **modifier l'arrêté cadre sécheresse** pour y ajouter un **débit seuil de vigilance printanière**. Cela répond notamment à nos interrogations concernant les sécheresses hivernales (comme 2016 / 2017). En cas de dépassement des seuils printaniers, le CGRE serait réuni et aviserait des mesures à prendre (en premier lieu la communication).

Objet de la réunion : Présentation du bilan ressources-besoins actuel

1. Ressources départementales et coefficients de pointe de production
   - Eaux souterraines
   - Prises d'eau superficielles
   - Remplissage des retenues
2. Analyse des besoins
   - Consommations par tranches (0-200, 200-6000 et +6000 m3/an)
   - Pistes d'évolution des consommations par tranches
3. Adéquation de la ressource avec les besoins et rôle de l'interconnexion

Pour aller plus loin : site internet du SDAEP22 https://www.sdaep22.fr/

Présentation de l’atlas socio-culturel du BV Vallée du Léguer

Programme d'action 2024 des bassins versants: Léguer

Atlas-socioc des rivières

LE LÉGUER atlas des rivières de Bretagne

Du bassin versant du Léguer

CLE du SAGE Baie de Lannion

Le 25 mars 2024

Le bassin versant du Léguer, un contexte favorable à ce type de démarche

- Un historique d'action important sur un territoire aujourd'hui plutôt préservé
- La mise en œuvre d'actions qui lient environnement, patrimoine et culture de longue date, exemple du Léguer en fête
- Le label « Site Rivières Sauvages » propice à mener des actions qui valorisent les richesses de ce territoire hydrographique
- Une action à l'échelle du bassin versant menée qui se poursuit dans le cadre d'un Projet de Territoire pour l'Eau, incluant un plan d'action « Rivière Sauvage », multi-partenaires :

SITE RIVIÈRES SAUVAGES

BASSIN VERSANT Vallée du Léguer

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

SERVICE PUBLIC DE L'EAU AN DOUR MORLAIX COMMUNAUTÉ

Syndicat de GWAZH KOLL TRAOU LONK

L’opportunité d’un appel à projet pour lancer l’atlas socio-culturel sur le Léguer

- Pour rappel, réponse à l’AAP Eau et parimoine de la Région Bretagne fin 2022, sur un volet « atlas socio-culturel des rivières »
- 4 territoires retenus, dont le Léguer
- Financement de 35 000 € obtenu (70% du montant total), sur 2 ans (2023-2024)
- Pilotage Région avec coordination Eau et Rivières de Bretagne + APPCB
- Portage local Lannion-Trégor Communauté avec Guingamp-Paimpol Agglomération + Régie Eau An Dour (Morlaix Communauté) + Syndicat de Goas Koll Traou Long

Une proposition d'atlas adapté au Léguer

- Un projet en 3 volets
  - ***Compilation de la matière disponible et valorisation sur le portail de l'atlas des rivières***
  - ***Production, partage et sauvegarde de témoignages du lien entre les habitants de la vallée du Léguer et leur rivière***
  - ***Installation de bornes d'identification des ruisseaux de la vallée du Léguer et d'éléments patrimoniaux liés à l'eau***

Pays de Lannion

Le Télégramme

PEINTURE DÉCORATION · SOL
LE GUEN PEINTURE
CAVAN
02 96 37 41 38

Jeudi 5 octobre 2023 / www.letelegramme.fr / Tél. 09.69.36.05.29

Atlas socioculturel : et si on disait notre attachement au Léguer ?

Pendant deux ans, les habitants de la vallée du Léguer sont invités à exprimer leur attachement à la rivière, à travers des ateliers et des animations. Ce projet est porté par l'agglo notamment, à travers son programme de bassin-versant du Léguer.

Lucile Argaud

Pourquoi vous lancez-vous dans ce projet d'Atlas socioculturel du Léguer (*) puisqu'il existe déjà le Léguer en fête ?
Samuel Jouon, coordonnateur au bassin-versant du Léguer : Il y a déjà eu des actions qui vont dans l'esprit de l'Atlas socioculturel du Léguer. On veut poursuivre l'aventure et construire de la nouvelle matière avec les habitants de la vallée du Léguer. L'objet de l'atlas socioculturel, c'est bien d'essayer de favoriser la participation et de valoriser l'attachement qu'ont les habitants à leur rivière et à leur vallée.
Annie Bras-Denis, vice-présidente en charge de l'environnement à Lannion-Trégor Communauté : par l'Atlas socioculturel, par le fait que l'on va redonner des noms à des ruisseaux (parfois pris pour des fossés), le bassin-versant et toutes ses composantes vivantes vont pouvoir se remobiliser avec des moyens obtenus du conseil régional (50 000 €). Le message à faire passer, c'est que les habitants s'intéressent aux ateliers et que l'on puisse en tirer le meilleur pour la mémoire du territoire et son avenir aussi.

Les habitants de la Vallée du Léguer vont pouvoir exprimer leur attachement au Léguer à travers des ateliers d'écriture, de création de cartes sensibles, de correspondances, ou encore de créations artistiques. Cette action « Atlas socioculturel du Léguer » est le prolongement d'autres comme le Léguer en fête. Photo Samuel Jouon

Quels publics visez-vous et dans quel but ?
S. J. : On vise le grand public. On entend par là, tous les habitants et usagers de la vallée du Léguer, les pêcheurs, les randonneurs, les agriculteurs... C'est ce dernier public que l'on souhaite particulièrement présent dans nos ateliers, car il joue un rôle primordial dans les actions de préservation du Léguer et de la qualité de l'eau. L'occupation du sol est très agricole sur le bassin-versant.
On essaye déjà de les embarquer dans des actions positives vis-à-vis de l'environnement : réduction des pesticides, mesures agro-environnementales. Mais on pense que des entrées différentes qui sont plus culturelles, artistiques, qui jouent sur les aspects sensibles sont un facteur de réussite des actions environnementales et de préservation du cours d'eau.

Qu'allez-vous faire concrètement avec l'Atlas socioculturel du Léguer ?
S. J. : On répartit nos actions en trois volets. Dans le premier, on va valoriser sur un site internet dédié et un portail régional des éléments d'attachement des habitants, du patrimoine, des paysages, des capsules sonores... On a déjà beaucoup de matière, souvent ancienne, mais en version papier.
Dans le deuxième volet, on va faire participer les habitants afin de produire de la nouvelle matière à partager. Cela va passer par des ateliers d'écriture, de création de cartes sensibles, de correspondances entre les habitants en amont et en aval du bassin versant, ainsi que des résidences d'artistes.
Le troisième volet est une spécificité locale. Pour que les gens se réapproprient les cours d'eau, il faut les connaître et pour les connaître, ça commence par leur dénomination. On va remettre des éléments de signalétique. On budgétise 75 bornes (soit trois bornes pour chaque commune qui le souhaite).

** Le projet d'Atlas socioculturel du Léguer est mené dans le cadre du programme du bassin-versant du Léguer ; il est porté par Lannion-Trégor Communauté, avec des cofinanceurs locaux que sont Guingamp-Paimpol Agglomération, Morlaix communauté et le syndicat de Goas Koll-Traou Long.*

1 - Compilation de la matière disponible et valorisation sur le site de l'atlas des rivières

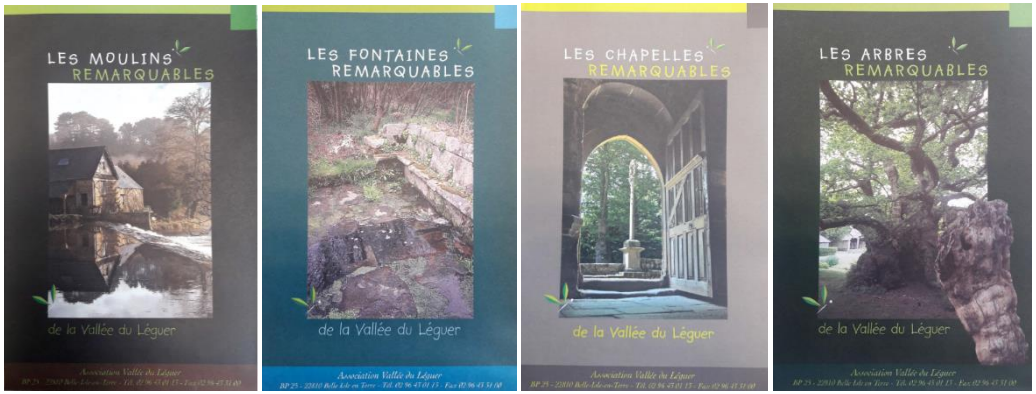

2 - Production, partage et sauvegarde de témoignages du lien entre habitants de la vallée et leur rivière

- Proposition de s'inspirer de la démarche menée pour la 25e édition du Léguer en fête et le lexique sensible des amoureux du Léguer
- Relance d'une dynamique avec les habitants de la vallée
- Idée de s'appuyer sur un groupe de personnes ressources, habitants de la vallée, les « témoins »
- A créer à partir et grâce aux représentants au comité de suivi, bénévoles et partenaires du Léguer en fête, bénévoles chantiers balsamine, participants aux évènements/animations…
- Avec la participation de plusieurs intervenants potentiels

→Des ateliers d'écritures

- 4 ateliers d'écriture partagée, sur 4 lieux et 4 saisons, pour explorer l'attachement de la population à la rivière

- Valorisation ensuite via leur lecture par une comédienne (Pauline Guillerm et enregistrement sonore des textes

- Production de capsules audio à intégrer dans l'atlas et promotion de ce dernier auprès du groupe, en partenariat avec Le Logelloù

Un atelier d'écriture au château de Coat an noz

Les habitants de la vallée étaient invités à participer à l'atlas sociocultural du Léguer, initié par Eau et rivières de Bretagne. Cette expérimentation s'appuie sur l'hypothèse que cette approche, passant par la culture, l'attachement des habitants à leurs paysages, à leur territoire de vie peut favoriser la mobilisation des acteurs en faveur de la rivière.

Le Léguer, source d'inspiration

Dans ce cadre, un atelier d'écriture partagée était organisé au château de Coat an noz. Une dizaine de participants a écrit, à partir de souvenirs ou de l'imaginaire, ou en tirant des mots au sort, ce que le Léguer leur inspire.

En fin de séance, les textes ont été lus au coin du feu. Claire Imbert, souffleuse de mots, précise « Il y a eu des émotions fortes, des hérons, des loutres, des libellules vertes, l'odeur et le goût de l'ail des ours, le chant des oiseaux, un grand-père, des moulins, des échos entre les histoires partagées, des petites languettes de papiers mélangés ». Le tout était accompagné de crêpes et boissons chaudes. D'autres animations sont prévues au printemps.

Pratique

Contact, valleeduleguer@gmail.com ou 02 96 05 09 22. Prochains ateliers d'écriture : lasouffleusedemots.bzh

Claire Imbert, la souffleuse de mots, a guidé les participants dans leurs causeries et la rédaction de leurs ressentis.

→Des ateliers de création d'une carte sensible du Léguer

- 4 ateliers de création d'une carte sensible du Léguer

« Les cartes sensibles sont une alternative à la cartographie classique. Elles reposent sur l'idée de s'affranchir des codes de la cartographie (modes de projection, échelles, etc.) en apportant de nouveaux éléments comme le dessin. (…) Elle présente des souvenirs, des histoires, des émotions, etc. (…) Les cartes sensibles constituent un processus de création à la fois artistique et cartographique. C'est un support pour s'exprimer, échanger et transmettre. »

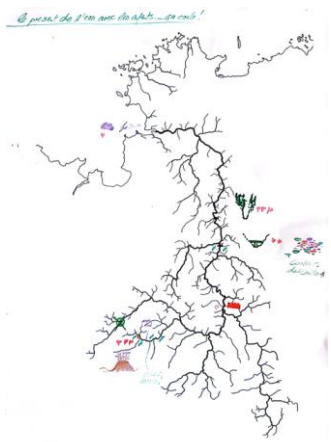

Dernière date : demain samedi, au centre forêt bocage de la Chapelle-Neuve !

→Des conférences et une résidence d'artistes

eau & rivières
DE BRETAGNE
Dour ha Sterioù Breizh

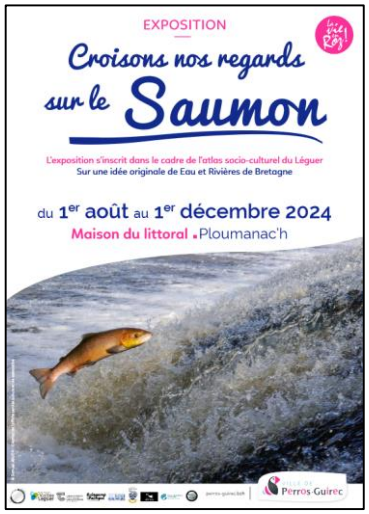

- **Deux « conférences »** grand public : 1 projection/débat film « La rivière » de Dominique Marchais et 1 temps fort « regards croisés sur le saumon » (expo + visite)

- **Une résidence artistique musicale « les licornes noires »** : création musicale, animation de territoire « **les Vêpres des Grenouilles »** et collectage de paroles (école, Ehpad)

Sarah Lefeuvre
Chanteuse lyrique et flûtiste à bec

Camille Aubret
Violoniste

{Son ar Mein e Brø Dreger}

→Des correspondances entre habitants via la « carloutre » !

- Ateliers art postal et écriture itinérants dans le but de mettre en lien les habitants de l'amont et de l'aval

« Création de cartons d'invitation personnalisés pour se rencontrer en amont ou en aval du Léguer et partager ce qui nous est précieux »

« Chaque atelier dans la « carloutre » débute par une balade près de la rivière »

- En parallèle : collecte de lettres et de billets d'humeur, adressés à la rivière. Des boîtes aux lettres ainsi que des modes d'emploi seront laissées dans les communes lors du passage de la Carloutre.

Lieux de passage de la carloutre à venir :
5 juillet à Kernansquillec
8 juillet à l'étang du Guic à Guerlesquin
9 juillet au Yaudet

3- Bornes d’identification des ruisseaux et d’éléments patrimoniaux liés à l’eau

- Suite concrète d’un projet « redonnons un nom aux ruisseaux » initié avec toutes les communes du bassin versant
- Idée que l’on protège mieux ce que l’on connait… Faire se réapproprier le réseau hydrographique par les habitants
- Financement de 2 bornes « cours d’eau » et 1 borne « élément de patrimoine lié à l’eau » par commune, en français et breton (Eléments prêts pour une 15aine de communes à ce jour)

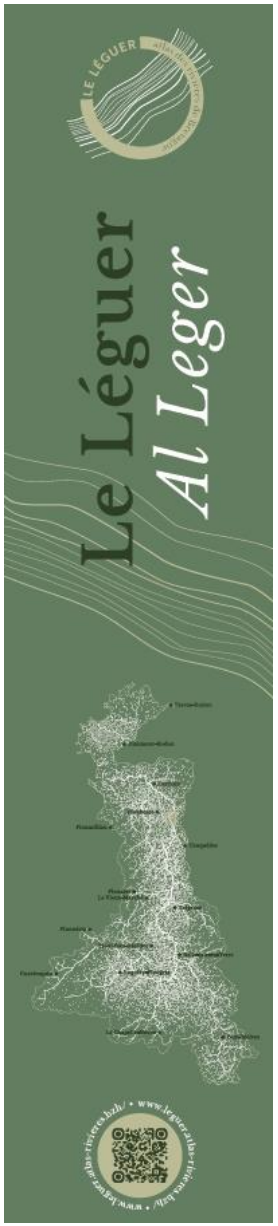

Valorisation de tous ces éléments via le site https://leguer.atlas-rivieres.bzh/

Actualités et questions diverses

Actualités

Actions à venir :

- **Affichage campagne sur les économies d'eau / affichage abris de bus juillet 2024**
- **Projet LEADER LTC / économie d'eau (collectivités et particuliers)**

Evènements :

- **Exposition « Paroles dans les champs » Bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron du 28 juin au 6 octobre 2024**

- **Léguer en fête 2024 https://www.vallee-du-leguer.com/Le-Leguer-en-fete-Gouel-al-Leger**

A lire / Rapport :

- **Présentation de l'ensemble des pêches scientifiques réalisées dans le département au titre des réseaux de suivi de l'état des milieux, du 20 juin au 16 octobre 2023**

https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2024/06/OFB_synthese-peche-electrique_2023.pdf

A voir / Vidéo :

« La Bretagne face au changement climatique »

film pédagogique réalisé par le Creseb, en partenariat avec le Haut Conseil Breton pour le Climat (HCBC) et avec le financement de la région Bretagne

https://www.creseb.fr/la-bretagne-face-au-changement-climatique/

Questions diverses

Sujets proposés à l'ordre du jour des prochaines instances du SAGE Baie de Lannion :

- **Actualisation de la base de données « zones humides » Géobretagne**
- **Quantité d'eau / courrier comité de bassin Loire-Bretagne – objectif de réduction des prélèvements (-10% d'ici 2030 (chiffre référence 2019))**
- **Focus sur la thématique « bocage »**
- **Qualité des eaux littorales**
- **Présentation de la stratégie de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) de Lannion-Trégor Communauté**

MERCI DE VOTRE ATTENTION

www.sage-baie-lannion.fr